



Direction des finances

Münsterplatz 12
Case postale
3000 Berne
+41 31 633 44 66
Info.fin@be.ch
www.be.ch/fin

Direction des finances, case postale, 3000 Berne

Angelika Fiechter
+ 41 31 636 73 62
angelika.fiechter@be.ch

Destinataires la procédure de consultation

Votre référence :

Berne, le 8 mai 2020

Notre référence : 2019.KAIO.520

Classification : Non classifié

Loi portant introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics (LiAIMP)

Madame, Monsieur

Par arrêté du 29 avril 2020, le Conseil-exécutif a habilité la Direction des finances à soumettre la Loi portant introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics (LiAIMP) à la procédure de consultation. Les principaux éléments du projet sont les suivants:

Ce texte introduit dans le canton de Berne la législation sur les marchés publics harmonisée au plan national. L'AIMP totalement révisé correspond presque intégralement à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), que le Parlement fédéral a adoptée à l'unanimité le 21 juin 2019. En plus de cette harmonisation, la LiAIMP permettra de moderniser méthodiquement la législation sur les marchés publics, d'axer plus fortement les achats publics sur la durabilité et de privilégier la qualité plutôt que la concurrence tarifaire.

Les documents soumis à la consultation sont publiés sur Internet à l'adresse www.be.ch/consultations.

Vous voudrez bien envoyer votre avis avant le 1^{er} août 2020 par courriel à l'adresse thomas.fischer@be.ch. M. Thomas Fischer se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (+41 31 633 40 94).

En vous remerciant de votre participation, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos respectueuses salutations.

Direction des finances

Beatrice Simon
Conseillère d'Etat